

De la relation

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

#17 Décembre 2017

Journal d'information de
DELSOL Avocats



Amaury
NARDONE

Président du
conseil
d'administration



Avocats internationaux ?

A l'intérieur de ces pages la carte du monde est constellée de nos opérations « internationales ». Les dossiers traités par nos neuf départements spécialisés concernent aujourd'hui tous les continents.

L'Europe au premier chef bien entendu. Où, historiquement, nous avons toujours travaillé pour le « diamant alpin », chez nos voisins montagnards suisses et italiens. Mais aussi chez nos autres voisins immédiats :

- au sud, la péninsule ibérique, avec l'Espagne et le Portugal ;
- à l'est, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche ;
- au nord, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et les pays scandinaves ;
- après la chute du mur, les pays d'Europe centrale et orientale ; jusqu'à la Russie.

L'Amérique du Nord est évidemment depuis longtemps un de nos terrains d'intervention pour des raisons liées à sa puissance économique et à l'ancienneté de nos échanges avec nos alliés de toujours.

Les deux dernières décennies ont enfin permis l'émergence d'économies plus dynamiques ailleurs. En Asie, avec la montée en puissance de la Chine, mais toujours l'influence du Japon et de la Corée du Sud par exemple. En Amérique du Sud, en Océanie et en Afrique aussi.

Si le Code Napoléon a été très bien répandu à la surface de la planète au 19^{ème} siècle, créant ainsi de nombreux pays dits « civilistes », il ne suffit plus à nous permettre d'intervenir partout aussi bien qu'en France.

En effet, si l'appellation « *avocat international* » est tombée dans le domaine public, elle n'est pas liée au droit, mais à sa pratique. Force est d'avouer qu'un avocat est, au plan du droit, forcément « *domestique* ». La complexité de chacune de nos législations et réglementations est en effet telle que nous avons besoin d'être spécialisés pour la maîtriser.

En revanche, notre pratique doit, aujourd'hui, être internationale pour répondre au mieux aux besoins de nos clients. A l'aide de nos réseaux et de nos « Best Friends », nous intervenons sur le reste du globe avec des « *avocats domestiques* » qui nous ressemblent, dans leurs méthodes de travail et de facturation principalement. Ainsi, oui, nous pouvons dire que nous sommes des avocats internationaux, au service de ceux qui savent prendre le risque d'aller loin...

Stratégie d'internationalisation : DELSOL Avocats répond à vos ambitions !

Cette année, DELSOL Avocats fêtera ses dix ans de participation au réseau PARLEX, lequel regroupe plus de 25 cabinets membres, aux expertises tournées vers le droit des affaires.



Pierre GOUGÉ
Associé
responsable du
réseau PARLEX

L'adhésion à ce réseau international constitue un véritable levier de performance pour le cabinet, permettant de proposer à ses clients le traitement d'opérations multi-juridictionnelles selon la logique du « *one-stop shop* » : un accompagnement des clients qui se poursuit à l'international, avec la capacité du cabinet de continuer à piloter le dossier en dehors des frontières hexagonales.

Pierre GOUGÉ, responsable du réseau PARLEX, précise : « *Nous disposons, avec les membres du réseau PARLEX, de professionnels reconnus sur leur marché, avec lesquels nous partageons des méthodes de travail similaires, et une même exigence de qualité* ». Plus encore, l'efficacité

de réseaux comme PARLEX et TELFA, combinés à l'utilisation de « Best Friends » pour certaines juridictions ou besoins spécifiques permet à DELSOL Avocats d'être extrêmement flexible dans ses modes d'intervention pour une réponse au plus juste des besoins de ses clients.

« *Nous avons la liberté de cibler, en fonction de la nature des dossiers et de la typologie des clients, le meilleur interlocuteur possible, à la différence de certains réseaux intégrés* » confirme Pierre GOUGÉ. La participation au réseau PARLEX permet à ses membres, au-delà de la gestion des dossiers, dans un marché du droit en constante évolution, d'échanger sur leurs pratiques et d'enrichir leurs approches lors de

réunions qui ont lieu plusieurs fois par an et dans le cadre de groupes de travail par spécialité sur les principaux domaines d'intervention (corporate, tax, real estate) ouverts à tous les associés et collaborateurs du cabinet.

DELSOL Avocats a rejoint le réseau TELFA (Trans European Law Firm Alliance) en 2013, quelques années après avoir rejoint PARLEX, afin de renforcer l'accompagnement international de ses clients.

Avec TELFA, DELSOL Avocats s'est renforcé sur près de 25 destinations en Europe et s'est rapproché du réseau américain US LAW présent sur l'ensemble des 50 Etats américains, de même qu'en Asie et en Amérique du Sud. TELFA constitue, en outre, une offre très complémentaire de celle de

PARLEX en permettant un meilleur maillage des territoires. TELFA est un réseau dynamique qui permet de répondre aux besoins les plus exigeants de nos clients : en moyenne et sauf quelques exceptions, les cabinets membres comptent plus de 100 fees earners chacun, qui sont également présents dans les mêmes spécialités que DELSOL Avocats. Ce réseau nous a permis d'accompagner plusieurs opérations significatives de croissance à l'étranger en offrant une palette de services plus complète à nos clients. TELFA, c'est aussi, avec US LAW, des conférences clients sur les problématiques internationales et plus particulièrement en automne

la conférence « *cross-border* » que nous réalisons depuis 3 ans à Chicago, dans laquelle nous mettons en pratique, pour nos clients, des exemples d'opérations transnationales réalisées en commun par plusieurs cabinets de nos réseaux.

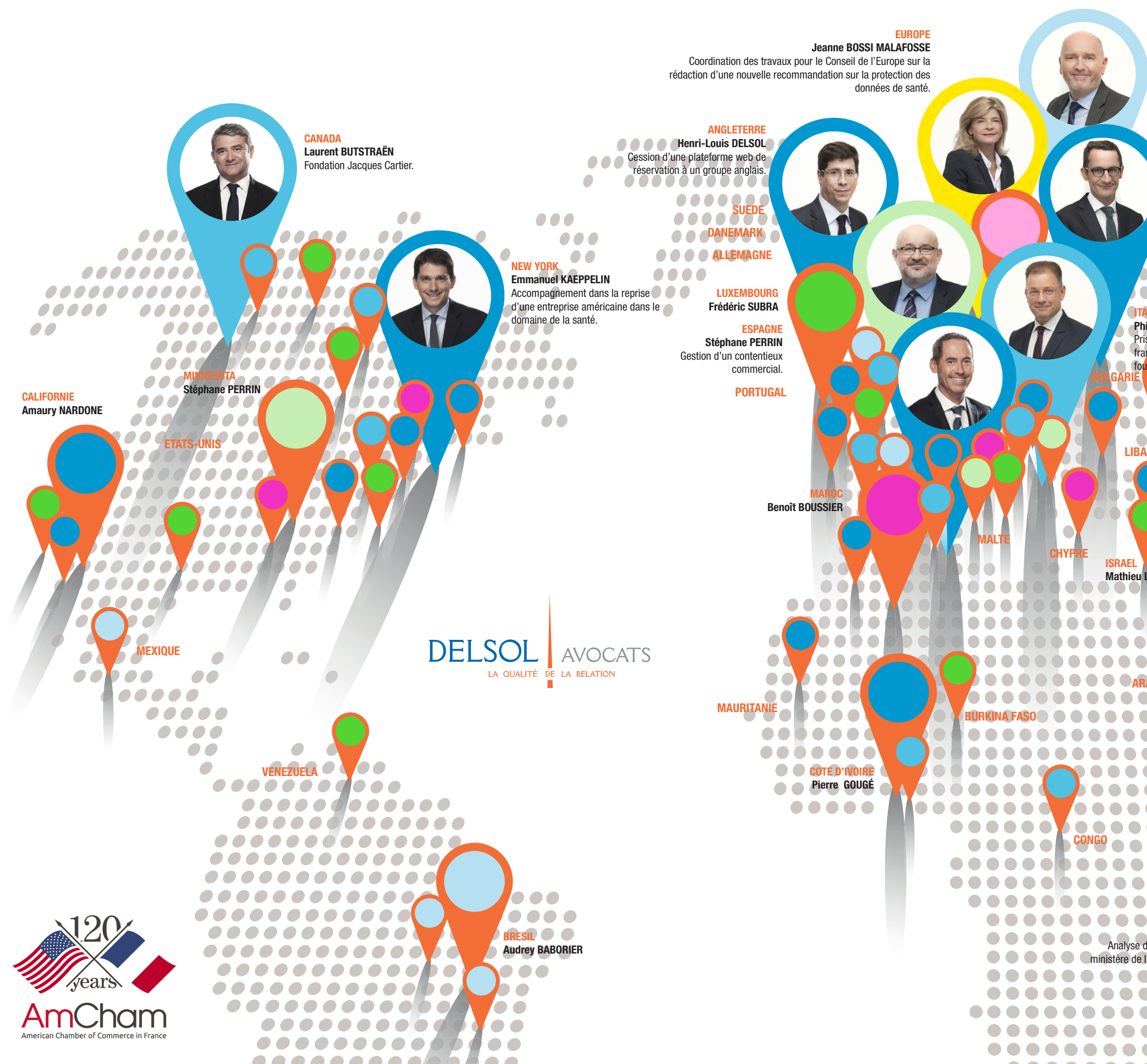
Grâce à l'appui de nos réseaux et la présence de professionnels expérimentés dans l'accompagnement de projets à l'international au sein de nos équipes, DELSOL Avocats a fait de l'accompagnement de ses clients sur des problématiques transnationales « *in-bound* » ou « *out-bound* », l'un des axes forts de son développement.



Emmanuel
KAEPPÉLIN
Associé responsable
du réseau TELFA



Stratégie d'internationalisation : Les op



DELSOL Avocats membre de l'AmCham, comme une évidence !

En juin 2016, DELSOL Avocats est devenu membre de la Chambre de Commerce Américaine en France (AmCham France), qui représente une communauté dynamique de plus de 400 membres : entreprises du Fortune 500 et du CAC 40, PME ou organisations non lucratives.

Ce rapprochement est apparu comme une évidence compte tenu de l'implication de DELSOL Avocats aux côtés de ses clients, entreprises américaines ayant des intérêts économiques en France, ou entreprises françaises développant leurs activités outre-atlantique.

DELSOL Avocats marque ainsi très nettement son attachement à la pérennisation des ponts

transatlantiques et manifeste son intérêt à la croissance des relations d'affaires entre la France et les Etats-Unis.

DELSOL Avocats participe aux travaux et événements organisés par l'AmCham France sur des questions stratégiques : échanges internationaux, fiscalité, protection des données, harmonisation commerciale. Les travaux de l'AmCham Next Generation Committee en sont un exemple : il s'agit de favoriser le développement d'une nouvelle génération de jeunes leaders prometteurs, d'experts et de créateurs de tendances en favorisant le dialogue intergénérationnel entre start-up et grandes entreprises.

De la relation « *Best Friend* » avec Pepper Hamilton LLP



James D. ROSENER,
Partner chez
Pepper Hamilton LLP

DELSOL Avocats a structuré un important réseau de « Best Friends » à travers le monde. Afin d'intervenir toujours plus efficacement sur des dossiers transnationaux, ces relations

avec des « *Best Friends* » constituent de réels leviers de compétitivité pour le cabinet, et témoignent d'une relation de confiance entre deux structures.

« *Best Friend* » du cabinet depuis de nombreuses années, James D. ROSENER, associé du cabinet américain Pepper Hamilton LLP, témoigne des bénéfices réciproques de cette relation durable avec le cabinet DELSOL Avocats : « *Nous portons une grande confiance en DELSOL Avocats. Partageant la même culture du travail et la même exigence de qualité, il est aisé de travailler avec eux, ce qui est un réel bénéfice pour nous* ». Cette relation de « *Best Friends* » témoigne d'un réel partage de valeurs,

d'expérience et de méthodes de travail, à l'origine d'un cercle vertueux entre les deux cabinets. « *Quand un dossier présente des intérêts en France, nous faisons appel à DELSOL Avocats car nous avons toute confiance en leurs compétences ainsi qu'en la manière dont ils gèrent les dossiers* ». La relation « *Best Friend* » développée avec le cabinet Pepper Hamilton LLP est un gage de confiance et de flexibilité. « *Au final, nous travaillons avec nos « Best Friends » comme des partenaires, et non des prestataires* » affirme James D. ROSENER. « *La confiance est donc essentielle et nous le sommes pleinement avec les équipes du cabinet DELSOL Avocats, avec qui nous travaillons et nous continuerons à travailler dans le futur* ».

Opérations de DELSOL Avocats en 2017

PAYS-BAS

Philippe PACOTTE

Contrat de travail pour une société néerlandaise.

BELGIQUE

Pierre GOUGÉ

Emission d'OCABSA d'une société cotée à Bruxelles et Paris et entrée en bourse.

SUISSE

Lionel DEVIC

Création d'une fondation.

ITALIE

Philippe DUMEZ

Preise de contrôle par une société française d'une cible italienne de technologies industrielles.

FRANCE

Emmanuel KAEPPÉLIN

Accompagnement de propriétaires qatariens sur la gestion d'un portefeuille de 5 hôtels 4* et 5*.

AFRIQUE

Mathieu LE TACON

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

ARABIE SAOUDITE

Mathieu LE TACON

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

MADAGASCAR

Alexis BECQUART

Convention avec le ministère de l'éducation nationale.

RUSSIE

Camille ROUSSET

Médiation dans le cadre d'une procédure collective.

CHINE

Camille ROUSSET

Médiation dans le cadre d'une procédure collective.

QATAR

Benoît BOUSSIER

Accompagnement de propriétaires qatariens sur la gestion d'un portefeuille de 5 hôtels 4* et 5*.

INDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

CHINE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

BIRMANIE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

SEYCHELLES

Mathieu LE TACON

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

ILE MAURICE

Frédéric SUBRA

Etude de prix de transfert entre une société française et sa filiale mauricienne.

CHINE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

SINGAPOUR

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.

NOUVELLE-ZELANDE

Alexis BECQUART

Conseil fiscal sur un investissement immobilier à travers la constitution d'une société holding luxembourgeoise.



JAPON

Xavier DELSOL

Le département « Organisations non lucratives » intensifie ses relations avec le Japon

Le département « Organisations non lucratives » intervient de plus en plus dans une dimension internationale, soit pour accompagner des structures françaises déjà implantées à l'étranger ou souhaitant y ouvrir des établissements nouveaux, soit pour répondre à des problématiques en France d'organisations internationales basées à l'étranger.

L'activité du département « Organisations non lucratives » s'est particulièrement développée ces dernières années au Japon. Depuis près de 15 ans, Xavier DELSOL intervient pour une importante organisation japonaise qu'il accompagne sur les questions juridiques et organisationnelles pour ses établissements en France et en Afrique francophone. Ce partenariat a permis de tisser des liens juridiques intéressants, lesquels constituent un socle favorable à l'enrichissement des relations entre le cabinet DELSOL Avocats et ses interlocuteurs japonais. Ces relations avec le Japon ne cessent en effet de s'intensifier dans le cadre de nouveaux dossiers pour le département « Organisations non lucratives ».

- Droit des sociétés - Fusions-acquisitions
- Organisations non lucratives
- Droit social - Protection sociale
- Droit fiscal
- Contentieux
- Droit immobilier
- Droit public
- Sciences du vivant
- Données personnelles

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

Italian Desk : Une équipe incontournable sur les problématiques franco-italiennes

Camille ROUSSET et Philippe DUMEZ animent l'Italian Desk du cabinet DELSOL Avocats, en lien avec de nombreux « Best Friends » ou cabinets issus des réseaux dont DELSOL Avocats est membre.

L'Italian Desk offre les compétences d'une équipe d'avocats bilingues dédiée à

la gestion de dossiers franco-italiens du droit des affaires ou du droit du travail et de manière transversale avec l'ensemble des départements du cabinet. Il constitue un service juridique externalisé dédié aux entreprises italiennes présentes sur le territoire français, ou aux entreprises françaises

développant des activités en Italie.

Camille ROUSSET et Philippe DUMEZ interviennent souvent de concert pour gérer des dossiers d'ampleur de restructuration lors d'opérations de rapprochement ou lors de fermeture d'entreprises.

Au cours de l'année 2017, ils ont accompagné de nombreuses entreprises lors de changement de direction française, sous l'impulsion de groupes italiens, ou pour le lancement d'activités commerciales sur le territoire français.

Une affaire d'ampleur a particulièrement mobilisé

l'Italian Desk : les 130 salariés de la société SAIRA SEATS ont fait appel au cabinet DELSOL Avocats pour mener en Italie une procédure judiciaire en annulation d'une procédure collective et pour accompagner, en France, la recherche de solutions de reprise. La presse a largement relayé cette affaire. Camille ROUSSET avait été

saisie en qualité de médiateur - avec Philippe DUMEZ en sa qualité d'expert des procédures collectives - pour conduire les négociations requises. La médiation a conduit à la conciliation des intérêts de l'ensemble des acteurs de cette affaire.

La presse en parle...



Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives », a rédigé une tribune pour Associations Mode d'Emploi sur le fonds de dotation en novembre 2017.



Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives », a développé pour la Revue Fiscale du Patrimoine en octobre 2017, les divers bénéfices portés par l'externalisation des actions de mécénat de l'entreprise au sein d'un fonds de dotation. Au sein de ce dossier dédié, Xavier DELSOL a expliqué les modalités et les bénéfices induits par cette structure juridique, qui peut d'ailleurs également en sens inverse être l'actionnaire de référence de l'entreprise.



Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social - Protection sociale » a rédigé une tribune pour Commerce Magazine d'octobre 2017 à propos du risque professionnel que représentent les accidents de trajet.

Mathieu LE TACON, associé du département « Droit fiscal », est revenu sur la réforme de l'ISF et sur le souhait de certains députés de la majorité d'alourdir la fiscalité sur les « biens ostentatoires » dans un article du Figaro.fr du 2 octobre 2017.



Dans une tribune intitulée « M. Le Président, c'est quoi la « rente immobilière » ? », publiée dans les Nouvelles Fiscales du 15 juin 2017, Mathieu LE TACON, associé du département « Droit fiscal », est revenu sur la promesse portée par Emmanuel MACRON de réformer en profondeur l'ISF en supprimant une grande partie de sa base imposable.



Axelle LOUIS, avocat au sein du département « Sciences du vivant », a publié sa thèse de doctorat intitulée « L'évolution contemporaine de la notion de brevetabilité : étude en droit français et européen » aux éditions Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Axelle LOUIS est lauréate de la 3^{ème} édition du prix de thèse de la Chaire Innovation et Brevets.

Dans une tribune parue dans la revue Acteurs de l'Économie, Camille ROUSSET, associée du département « Droit social - Protection sociale », est revenue sur les risques psychosociaux en entreprise, qui sont en progression et régulièrement liés à des difficultés organisationnelles ou à des situations de changements pour le salarié.



Dans un article publié dans le hors-série « Droit social » n°583 de la revue Personnel, Camille ROUSSET a présenté les bénéfices de la médiation dans la gestion de crises associées aux risques psychosociaux ou aux enjeux des transmissions d'entreprise.



Jean-Philippe DELSOL, associé du département « Droit des sociétés - Fusions - acquisitions » et Laure GAY-BELLILE, avocat of counsel au sein du département « Droit fiscal » sont revenus dans une étude parue dans les Nouvelles Fiscales du 1er juin 2017 sur la remise en cause du régime fiscal des soultes.

Événements



Le 6 décembre 2017, Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » a remis le Prix Mid Cap France à Laurent ABITBOL, PDG de Marietton Développement, lors des Grands Prix CFNEWS Auvergne-Rhône-Alpes, lesquels ont pour objet de récompenser les 7 sociétés qui se sont particulièrement distinguées par leur parcours de croissance externe.



Alexis BECQUART, Laurent BUTSTRAËN, Xavier DELSOL et Lionel DEVIC, associés du département « Organisations non lucratives », ont organisé à Paris, le jeudi 14 décembre 2017, avec Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles », un petit-déjeuner sur le thème : « *Données personnelles, collecte, gestion et protection - Enjeux et stratégie à définir au regard du Règlement européen du 27 avril 2016* ».

Le département « Droit social - Protection sociale » a organisé à Lyon, les 23 et 28 novembre 2017, un petit-déjeuner sur le thème : « *Les ordonnances Macron réforment le Code du travail* ».



Alexis BECQUART et Lionel DEVIC, associés du département « Organisations non lucratives », ont organisé avec Manuel WINGERT, avocat of counsel, un petit-déjeuner à Paris, le mardi 14 novembre 2017, sur le thème : « *Reprise d'associations en difficulté : pérennisation de l'activité et opportunités de croissance* ».

Mathieu Le TACON a organisé un petit-déjeuner conjointement avec KBL RICHELIEU Banque Privée le 26 septembre 2017 à Paris, sur le thème : « *Cession-transmission de l'entreprise familiale : des règles à respecter, des chausse-trappes à éviter* ».



Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives » a organisé, en partenariat avec les cabinets FIDÉLIANCE et DAUGE & Associés, un petit-déjeuner le 20 juin 2017 ayant pour thème : « *Comment renouveler et diversifier ses financements à l'heure de la baisse des subventions publiques* ».



Philippe DUMEZ, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » a participé pour la première fois, à Milan, au séminaire intermédiaire de l'Association internationale des juristes de langue italienne (AIGLI) qui regroupe des juristes italophones.



Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles », a organisé à Paris, le 12 décembre 2017, une formation sur le thème : « *Le cadre juridique et fonctionnel de l'échange et du partage des données de santé* ». Elle avait précédemment organisé à Paris le 22 juin 2017, une formation sur le thème : « *Le nouveau Règlement européen sur la protection des données personnelles : principes et nouvelles obligations* ».

DELSOL Avocats à l'honneur dans les classements internationaux

Cette année encore, DELSOL Avocats est cité parmi les cabinets français de référence au sein des classements internationaux Legal 500 EMEA et Legal 500 Paris. Depuis de nombreuses années, le cabinet est reconnu dans les guides internationaux en droit de la construction, droit fiscal, droit social, fusions-acquisitions, private equity, droit de la santé et sciences de la vie.

Son activité en région est également récompensée.



DELSOL Avocats distingue l'association



Lancé en 2009, le concours du fonds de dotation DELSOL Avocats récompense chaque année des associations qui œuvrent pour redonner, par tout moyen, leur dignité aux personnes en difficulté ; et qui auront su se démarquer à la fois par leur caractère altruiste, par l'approche novatrice et entrepreneuriale de leur développement et par la force de conviction dont elles auront su faire preuve lors de la présentation de leur projet au public et aux membres du jury. Le fonds de dotation DELSOL Avocats a attribué en 8 ans 195 000 € de dons à 24 lauréats.



Le 18 octobre 2017, le premier prix, d'un montant de 17 000 €, a été attribué à l'association LES PETITES CANTINES, qui a pour objectif la création et l'animation d'un réseau de restaurants participatifs, pour lutter contre les phénomènes d'isolement et d'anonymat dans les villes. Les deuxième et troisième prix ont été attribués respectivement à l'association LES KYKLOS et à l'association L'ENFANT À L'HÔPITAL.